

M. Marshall: Étant donné que cette réponse est celle qu'on nous fournit depuis une semaine, le secrétaire parlementaire pourrait-il nous assurer que cette question sera effectivement renvoyée au comité permanent des affaires des anciens combattants avant la fin de la présente session?

* * *

LA CONSOMMATION

LA QUESTION D'UNE ENQUÊTE SUR L'INDUSTRIE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Mme Grace MacInnis (Vancouver-Kingsway): Monsieur l'Orateur, en l'absence du ministre de la Consommation et des Corporations, je voudrais poser une question à son secrétaire parlementaire. Étant donné la déclaration du président du Canadian Grocery Distributors Institute qu'un sondage récent révèle que la confiance du public dans le commerce des produits alimentaires est tombée de 48 p. 100 en 1966 à 24 p. 100 en 1971, le gouvernement envisagera-t-il de mettre en œuvre la recommandation formulée en 1967 par le comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes que l'enquête sur la concentration dans l'industrie des produits alimentaires soit poursuivie?

M. D. R. Tolmie (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur l'Orateur, je serai heureux de signaler cette question au ministre.

Mme MacInnis: Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question connexe. Étant donné que les chaînes de magasins possèdent maintenant 50 p. 100 du marché canadien des produits alimentaires, en ayant acquis 2 p. 100 de plus des détaillants indépendants l'an dernier, le gouvernement examinera-t-il les répercussions de cette emprise sur les consommateurs et sur les petits détaillants indépendants?

* * *

LES AFFAIRES INDIENNES

L'AFFECTATION D'UN MINISTÈRE À LA SOLUTION DES PROBLÈMES DES MÉTIS ET DES INDIENS NON CONTRACTANTS

M. W. B. Nesbitt (Oxford): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au premier ministre. Étant donné les instances présentées aujourd'hui au gouvernement par le Conseil des autochtones du Canada, formé de représentants des Métis et des Indiens non contractants, le ministre peut-il dire à la Chambre quel ministère et quel ministre seront chargés de s'occuper des problèmes particuliers de ces 700,000 Canadiens?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, le député doit se rendre compte qu'il est impossible que tous les aspects des vies de quelque 700,000 Canadiens soient pris en charge par un seul ministère ou un seul ministre. Cela dépend réellement de la question qui les préoccupe le plus à un moment donné. Nous espérons que tous les ministères de l'État pourront s'occuper de leurs nombreux problèmes, ainsi que les ministères provinciaux.

[M. Francis.]

M. Nesbitt: Étant donné que ce secteur particulier de notre population, comme le premier ministre le sait bien, a des problèmes assez spéciaux sur lesquels le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas compétence, le premier ministre envisagerait-il de désigner un ministre et un ministère qui pourraient au moins transmettre au cabinet leurs instances et leurs revendications?

Le très hon. M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je crois, en effet, à l'importance de transmettre leurs revendications au cabinet. J'hésite pourtant à suivre l'avis du député et à charger un ministre en particulier de tous les aspects de la vie d'un groupe de citoyens, quel qu'il soit. Le député a fait remarquer que nous avons un ministère chargé des affaires indiennes qui pourrait, j'en suis sûr, transmettre beaucoup des désirs des Indiens. En ce qui concerne les Métis, le gouvernement s'intéresse à eux à plus d'un titre. On sait par exemple que le Secrétariat d'État a créé des centres d'amitié qui obtiennent d'excellents résultats quant aux aspects urbains du problème, que le ministère de l'Expansion économique régionale s'occupe d'eux à d'autres points de vue et aussi que le ministre chargé de la citoyenneté s'occupe...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Avant que le premier ministre ait repassé tous les ministères, la présidence intervient pour demander au député de Peace River de bien vouloir poser sa question.

* * *

LA MAIN-D'ŒUVRE

LE PROGRAMME D'INITIATIVES LOCALES—LES CRITÈRES POUR L'OCTROI DE PROLONGATIONS

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration mais en son absence je l'adresserai au ministre suppléant, et il est même possible que le secrétaire parlementaire puisse être appelé à y répondre. Ma question porte sur l'extension du Programme d'initiatives locales qui a été annoncée récemment et la déclaration que le ministre a faite vendredi, selon laquelle les projets faisant l'objet d'une prolongation favoriseront en général la qualité de la vie plutôt que la création d'emplois. Comme certains de ces programmes semblent très animés, y compris le secrétariat téléphonique à la disposition de la société des homosexuels—c'est l'un d'entre eux...

Des voix: Oh, oh!

M. Baldwin: ... l'honorable représentant voudrait-il demander au ministre d'énumérer les critères précis qui ont, en fait, poussé le gouvernement à choisir les projets qui jouiront d'une prolongation?

M. Ray Perrault (secrétaire parlementaire du ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, je suis prêt à énoncer les cinq principaux critères qui ont servi à fixer le choix; je commencerai par les projets qui pourront éventuellement se suffire à eux-mêmes s'ils reçoivent de l'aide pendant encore un certain temps, ceux qui offrent aux employés...